COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

Nombre de
conseillers élus :
29

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
26

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Lundi 28 septembre 2026

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

MEMBRES PRESENTS : 26

Cécile DELATTRE – Manuel LAUFFENBURGER – Claudia CARADONNA – Michael SAINTAUBIN – Josiane DA SILVA – Christian OST – Karine QUIGNARD – Charles SCHREIBER – Regina DE ALMEIDA – Lina SABATIE – Ibtissem ZERG-EL-AINE – André ROTH – Pierre-Luc REICHERT – Raphaëlle DEPROST – Christian ANDRIAMAMPANDRY – Sabine HUSS – Damien REVOL – Claire HUBER – Bernard SAETTLER – Faten SGHAIER – Guillaume GRIMMER – Céline THOMAS Thierry MOSSER – Sandra PETER – Eddy COUSINARD – Aïcha KLING

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : 3

Daniel CHAMBET – Antonio GONCALVES – Françoise RICHART

PROCURATION A ETE DONNEE PAR : 3

Daniel CHAMBET	à	Cécile DELATTRE
Antonio GONCALVES	à	Josiane DA SILVA
Françoise RICHART	à	Raphaëlle DEPROST

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : /

I – APPROBATION ET INFORMATION

2026 – 49 (1) : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122 et L.2122-23 ;

Vu le registre des Décisions du Maire de la Commune d'Oberhausbergen ;

REÇU EN PREFECTURE
le 09/10/2026
Application agréée E-legalite.com
093_DE-067-216703439-20260928-CM2026_09_2

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions du Maire correspondant aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire doivent faire l'objet d'une publicité lors de la séance du Conseil Municipal succédant immédiatement à ces décisions :

Au titre de la délégation n°8 de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 : *« Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ».*

- Une concession pour un colombarium a été accordée à la famille de Mme Marie-Jeanne HELFTER pour une durée de 15 ans au tarif de 1 150 € ;
- Une concession pour une cavurne a été accordée à la famille de M. Jean TAGLANG pour une durée de 15 ans au tarif de 500 € ;
- Une concession pour un colombarium a été accordée à la famille de Mme Françoise DOSDA pour une durée de 15 ans au tarif de 1 150 €.

Au titre de la délégation n°2 de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 :

- Un arrêté fixant les tarifs de l'ensemble des services a été pris en date du 24/08/2026.

Par ailleurs, comme autorisé par délibération du 27 avril 2026 – Approbation du Budget Primitif 2026 :

- Des arrêtés portant virement de crédits entre le chapitre 65 et le chapitre 67 : 1 100 € ont également été pris (annulation de titres sur exercice antérieur).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessus prises par Madame le Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et celles par délibération du 27 avril 2026.

- **PRECISE** que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeurs de délibération.

Approuvée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Mairie d'OBERHAUSBERGEN (Bas-Rhin)

Le Secrétaire,

Bernard SAETTLER

Le Maire,

Cécile DELATTRE

REÇU EN PREFECTURE
le 09/10/2026
Application agréée E-legalite.com
067-216703439-20260928-CM2026_68_2